

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 059-215904285-20240219-5_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf février deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 09 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M DEHON Gérard ; M CORMONT Corentin, procuration à M DUMONT Christian.

Absents : M JOURDAIN Philippe.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

QUESTION N° 5/2024

DEMANDE DE REPORT SUR 2024 DU FINANCEMENT DEMANDÉ A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI CREATION D'UN PLATEAU MULTISPORTS A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

En 2023, nous avons sollicité des fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai pour création d'un plateau multisports dans la cour de l'accueil de loisirs.

Or, cette demande n'ayant pu aboutir en 2023, nous sommes convenus avec la CAC de redéposer la demande sur la programmation 2024 (enveloppe JO 2024), ce qui a été fait en janvier 2024 pour 20 885 € (soit 20% de la dépense HT).

Toutefois, la Communauté d'Agglomération souhaite que soit décidé par le conseil municipal ce report.

Par conséquent, je vous propose :

- de décider de la représentation en 2024 et non 2023 de la demande de financement à la Communauté d'Agglomération de Cambrai ;
- de dire que le coût des travaux doit être actualisé à 104 425,90 € HT au lieu de 118 979 € HT ;

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>

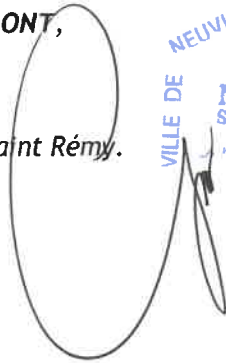
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter les fonds de concours et de signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai ;
- plus généralement, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches, prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 21 février 2024
Transmise à la Sous-Préfecture le 21 février 2024*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Didier TABARIE,

Secrétaire de séance

